DROIT DES AFFAIRES

IA et droit des contrats : rédiger les clauses, encadrer usages et responsabilités

Les contrats portant sur des solutions d'intelligence artificielle ressemblent à des contrats informatiques classiques mais les questions se déplacent. Qui répond d'un résultat erroné produit par le modèle ? Que devient le contenu généré et quelles garanties sont réellement accordées ? Les modèles de contrat existants laissent ces points dans l'ombre. Ce format court outille le juriste et l'acheteur. Les participants identifient les points de négociation propres à ces contrats, rédigent les clauses relatives aux données aux résultats et à la responsabilité, puis encadrent l'usage interne des outils génératifs par des règles écrites et des clauses de sous-traitance adaptées.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
2 jours — 14 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 850 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Juristes d'entreprise et avocats ainsi que responsables achats et conformité impliqués dans les contrats portant sur des solutions d'intelligence artificielle.

PRÉREQUIS
Maîtriser les bases du droit des contrats.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Qualifier juridiquement une prestation reposant sur l'intelligence artificielle
- Identifier les points de négociation propres à ces contrats
- Rédiger les clauses relatives aux données et aux droits sur les résultats
- Définir des engagements de performance vérifiables et leurs sanctions
- Répartir les responsabilités entre fournisseur et utilisateur
- Encadrer l'usage interne des outils génératifs par des règles écrites

03 Programme détaillé

M1 Qualification du contrat portant sur l'IA

- Nommer ce que l'on achète
- Distinction entre fourniture de logiciel prestation de service et accès à un modèle
- Rôles respectifs du fournisseur de l'intégrateur et de l'utilisateur
- Obligation de moyens et attentes de résultat
- Articulation avec les règles de protection des données personnelles
- À retenir : Un contrat mal qualifié laisse sans réponse la question de savoir qui répond de l'erreur.

M2 Clauses sensibles et négociation

- Rédiger là où le modèle type est muet
- Droits sur les données fournies et sur les données d'entraînement
- Propriété et usage des contenus générés
- Engagements de performance et modalités de mesure
- Clauses de réversibilité et de continuité de service
- Limitations de responsabilité et garanties accordées
- Cas pratique : Les participants rédigent une clause de responsabilité puis la négocient depuis la position adverse.

M3 Usage interne et gestion du risque

- Encadrer ce que font les équipes
- Charte d'usage des outils génératifs et engagements des collaborateurs
- Contrats de sous-traitance et chaîne des prestataires
- Traçabilité des usages et conservation des preuves
- Traitement d'un incident lié à un résultat erroné
- Révision des contrats en cours
- Mise en situation : Un incident causé par un contenu généré est traité de la réclamation du client à la mise en cause du fournisseur.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 850 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr